

**Objet : Restauration des milieux aquatiques des bassins versants du Rhonne, de l'Orne Champenoise, de la Vézanne et du Fessarde.**

**Enquête publique préalable à la déclaration d'intérêt général de l'opération et à l'autorisation environnementale**

Mesdames, Messieurs,

Dans le cadre de cette consultation, je répondrai en tant que propriétaire et exploitant agricole aquacole à Moncé, ingénieur halieute et président de la Filière Aquacole des Pays de La Loire.

A titre d'exploitant, je souhaite tout d'abord témoigner de l'intérêt de certaines actions menées à ce jour. Sur proposition du SMSEAU, des abreuvoirs ont été réalisés sur l'Aneraie : c'est une action très positive. A ma demande, une autre action est conduite : plantation d'une petite partie de ripisylve permettant de renforcer celle qui existe.

Ce travail en commun est très positif car il intègre les enjeux de l'eau et les besoins des exploitants agricoles. Cette approche est fondamentale dans la conduite de ce type de projet et doit impérativement continuer dans le cadre du futur plan.

Néanmoins, je suis plus inquiet et m'interroge sur deux points :

Le premier concerne je dirai l'atterrissement de ruisseaux qui se comblent (végétaux...) et cela d'autant plus que les périodes de sécheresse favorisent l'implantation de végétaux (Iris, carex....). Les périodes de crues ne permettent pas de les réduire. L'augmentation de ces périodes crue /sécheresse (selon les climatologues) risque d'accentuer ce phénomène. Je dirai avec une image un peu forte que certaines portions de ruisseau se transforment en trame verte et non bleue. Ne peut-on pas agir un peu plus pour réduire cela avec des actions douces renforcées ?

Le deuxième concerne les travaux liés à la continuité écologique. En effet, je constate par exemple deux points sur le bassin du Rhonne en restauration de la continuité écologique dans le cadre des obstacles anguille et /ou holobiotiques. Bien sûr ce type d'obstacle n'empêche pas l'anguille de passer compte tenu de sa biologie et de la hauteur de ceux-ci mais pour les espèces holobiotiques (je pense au brochet), j'aimerais savoir si la faune piscicole a été caractérisée avant et après ces obstacles ? Si oui quelles en sont les résultats ?

Je me permet aussi de signaler que lors de la sécheresse de 1996, les trous d'eau et retenues artificielles ou non ont servi de refuges à bien des espèces (insectes, batraciens...) y compris anguilles et espèces holobiotiques. Elles abritent aussi une biodiversité qui leur est propre (ainsi que leur voisinage type zone humide). N'est-elle pas aussi à prendre en compte ? Que se passera-t-il demain si ces retenues disparaissent avec des ruisseaux à sec ? Avec humour, ce sont un peu des barrages de castor qui si j'en crois l'arrêté préfectoral à leur sujet circulent pas très loin... Par ailleurs, ces retenues jouent-elles un rôle dans la régulation des crues ? Comme un barrage de Castor .... que nos amis britanniques réintroduisent pour réguler leurs crues.

Aussi j'aimerais savoir si des études d'impact sont prévues dans le cadre de ces travaux afin de ne pas aborder l'approche continuité écologique comme dogmatique mais en réalisant une analyse plus fine et surtout plus écosystémique locale pour essayer de prendre les bonnes décisions (aménagement de l'obstacle, mare de compensation, laisser la situation comme elle est ...) et ne pas supprimer avec regrets ensuite... en ensemble de services.

En conclusion, je précise l'importance d'un travail commun intégrant les différents enjeux et souhaite une approche plus écosystémique de la gestion de la continuité écologique en intégrant bien les différents services rendus qu'ils soient environnementaux, sociaux voir économiques. Je crois que cela s'appelle le développement durable, vaste concept mais qui s'applique très bien sur des projets locaux.

P Ribaud  
Earl La Pommeraie Aquaculture  
Ingénieur halieute  
Président de la Filière Aquacole des Pays de La Loire



Filière Aquacole  
Pays de la Loire

Le 19 Novembre 2020

